

## Compte rendu du 3<sup>ème</sup> Comité de pilotage de la mise en œuvre du Plan National d'Actions Chiroptères

23 mai 2013 de 13h30-17h30 – MEDDE Grande Arche de la Défense – PARIS

ORGANISME	NOM	
MEDDE - DEB	Olivier MASTAIN	Présent
	Michel PERRET	Excusé
MEDDE-DGPR	Jean Luc PERRIN	Absent
	Noel CELLARIER	Absent
MAP-DGPAAT	Maryse IVANOFF	Absent
Ministère de la Culture	Françoise WIERZBICKI	Absent
Association nationale des architectes des bâtiments de France	Frédéric AUCLAIR	Absent
	François GONDRAN	Absent
Ministère de la Recherche		Absent
Ministère de la Défense	Carine FORET	Présent
DREAL Basse Normandie	Antoine ROUX	Présent
DREAL Franche Comté	Michel CARTERON	Présent
DREAL Centre	Gérard TARDIVO	Présent
DREAL Ile de France	Irène OUBRIER	Présent
ONF	Laurent TILLON	Présent
ONCFS	Yves DAVID	Présent
	Anouk DECORS	Présent
	Jean Yves CHOLLET	Présent
SETRA	Jérôme CAVAILHES	Présent
ADEME	Monsieur le Président	Absent
SFPEM	Roman PAVISSE	Présent
FCEN	Audrey TAPIERO	Présent
	Bruno MOUNIER	Excusé
	Francis MULLER	Présent
FFS	Christian DODELIN	Présent
	Benjamin THOMINE	Présent
FNE	Monsieur le Président (Bruno GENTY)	Absent
RNF	Monsieur le Directeur (Jean Philippe GRILLET)	Absent
PNR Fédération	Thierry MOUGEY	Excusé
Association Maires de France	Monsieur le Président	Absent
Assemblée des régions de France	Monsieur le Président	Absent
Association des Départements de France	Monsieur le Président	Absent
Syndicat énergies renouvelables	Henri Pierre ROCHE	Présent
UNICEM	Monsieur le Délégué général	Absent
FEE	Sonia LIORET	Excusée
CNPF	Marc LAPORTE	Présent
APCA	Monsieur le Directeur	Absent

MNHN	Jean François JULIEN	Présent
	Julie MARMET	Présent
ANSES	François MOUTOU	Présent
	Evelyne PICARD MEYER	Absent
CNPN	Michel ECHAUBARD	Présent
Experts	Michèle LEMAIRE	Excusé
	Emmanuel COSSON	Excusé
	Sébastien ROUE	Présent
	Stéphane AULAGNIER	Présent

*Coordonnées des membres dans le tableau joint.*

### I / Objectif du Comité de pilotage (COPIL)

- ✖ présenter le bilan des actions conduites en 2012 sur la base du bilan annuel qui vient d'être réalisé (TAPIERO, A. 2012. *Plan National d'Actions Chiroptères (2009-2013) – Bilan 2012/Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels*) et mis à disposition préalablement au COPIL
- ✖ fixer les orientations pour 2013
- ✖ discuter des perspectives.

Olivier Mastain (MEDDE) introduit la réunion en faisant part de sa satisfaction de participer à ce comité de pilotage et en soulignant que ce PNA est un modèle notamment pour sa démarche collaborative. Les acteurs, et surtout la DREAL Franche-Comté et la FCEN, sont remerciés. Les PNA sont inscrits dans le Code de l'environnement et ont vocation à se poursuivre dans les années qui viennent même si leur évolution doit être envisagée au regard du séminaire de Bordeaux de novembre 2011 et du rapport d'audit établi par le bureau d'études Ecosphère. Le MEDDE considère important de poursuivre ce PNA car de nombreux questionnements se posent encore, le périmètre restant à définir.

### II / Bilan 2012 et perspectives action par action :

Après présentation du contexte de mise en œuvre du plan, le bilan 2012 et les perspectives sont présentées action par action.

Pour la lecture de ce compte rendu, il convient de se référer au rapport ci dessus référencé et à la présentation jointe.

### **Action 1 : Rédiger et mettre en œuvre des plans de restauration régionaux pour les chiroptères**

Toutes les régions ont décliné le plan national. Les collectivités participent de manière importante au financement de ces plans régionaux. Le souhait des régions est de pérenniser les acquis tout en gardant les équipes en place.

#### *Discussion*

*R. Pavisse* : en 2011, la SFPEM s'alarmait de la baisse de la dotation nationale pour les plans régionaux. Qu'en est-il pour 2013 ? *G. Tardivo* indique que 20 000€ sont dotés pour l'animation d'un plan national et 2 000€ pour sa déclinaison au niveau régional.

*O. Mastain* : une réflexion doit être engagée sur l'évolution de ce point. Le montant forfaitaire est un élément mais, au niveau régional, ce forfait doit plutôt être mutualisé entre tous les plans en fonction du nombre de plans à suivre, des difficultés pour un PNA... Des ajustements sont donc réalisés au niveau régional et ces disparités régionales ont été notées. Pour ce qui concerne le PNA chiroptères, il faudrait garder une enveloppe pour les DREAL pour la mise en œuvre des plans régionaux. L'annonce ne peut pas être faite aujourd'hui car une réflexion globale est en cours sur l'évolution des PNA.

*M. Carteron* : le nombre de PNA traités en régions est un des critères d'attribution de crédits aux DREAL. La situation est hétérogène entre les régions, d'une part sur les enveloppes totales affectées et, d'autre part, sur les engagements des DREAL en faveur des PNA.

*R. Pavisse* : les opérateurs régionaux comptent sur la contribution de l'État pour pouvoir mettre en œuvre ces plans régionaux.

*I. Oubrier* : la dotation nationale est indispensable car aucune marge de manœuvre ne permet d'attribuer plus.

*M. Carteron* : en Franche-Comté, les chauves-souris ont des dotations depuis de nombreuses années grâce à d'autres politiques (N2000, RNN...). Des BDD bien alimentées permettent également de faire des économies sur les études. Une certaine fongibilité sur les lignes budgétaires existe.

*G. Tardivo* : la DREAL Centre met en œuvre 15 PNA. Des crédits sont trouvés sur d'autres lignes budgétaires.

*A. Tapiero* précise que la dynamique régionale est indispensable au bon fonctionnement du national, les deux étant indissociables.

**Action 2 : Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou règlementaire des gîtes d'importance internationale et nationale pour les chiroptères**

**Action 3 : Actualiser l'inventaire des gîtes protégés et à protéger pour les chiroptères**

*J.-F. Julien* indique que la prise en compte des chiroptères dans la SCAP est hétérogène et perfectible.

**Action 4 : Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels.**

*Discussion*

*M. Carteron* : une plaquette sur le sujet a été créée par le CEN Midi-Pyrénées.

*C. Dodelin* : en Rhône Alpes, la liste des mines orphelines en projet de fermeture n'est pas disponible.

*A. Tapiero* a répertorié les régions qui disposaient de cette liste, les retours des DREAL sont progressifs au cours des années.

L'une des perspectives serait de débiter un travail pour les carrières, qui dépendent d'une autre législation et pour lesquelles les menaces sont différentes (remplissage de la carrière en fin d'exploitation, instabilité du sous-sol...). Un partenariat avec l'UNICEM pourrait s'engager.

*S. Roué* : sur la question du suivi des recommandations suite aux études faunistiques il est indiqué qu'il n'y pas eu de retour pour le moment.

**Action 5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments**

Le Ministère de la Culture est pilote de cette action mais n'a jamais fortement réagi.

**Action 6 et 7 : Élaborer et mettre en œuvre une méthodologie pour la prise en compte des chiroptères lors de la construction et de l'entretien d'infrastructures et autres ouvrages d'art – Évaluer l'efficacité de systèmes de réduction d'impact des infrastructures de transport**

*J. Cavailhes* rappelle la journée technique du 14 février 2013 et indique que le guide technique sera délivré comme prévu courant 2013. La thématique ouvrages d'art doit être retravaillée à partir du guide rédigé par le CORA Rhône-Alpes.

**Action 8 : Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes et les zones à risques**

*Discussion*

*JF Julien* : d'après le projet de circulaire, il semblerait que les SRE puissent être plus ou moins contournables. Les BDD de mortalité doivent, en revanche, être développées. Enfin, dans les perspectives, il convient de réfléchir aux réductions d'impact grâce à l'asservissement des machines. On peut avoir une baisse de mortalité de 50 à 80% si les éoliennes sont arrêtées en cas de vent faible et beau temps avec seulement 0,5 à 2% de perte de production.

*A. Tapiero* : le protocole de suivi rédigé par la SFEPM n'apparaît pas dans la circulaire.

*R Pavisse* demande que les différents protocoles (études et suivi) figurent dans la circulaire.

*HP Roche* : le protocole de suivi est actuellement discuté au sein de la DGPR et devrait être adopté pour 2013. Lors du colloque de Stockholm, la modulation semble une piste importante mais il reste encore beaucoup de méconnaissance, les tests devant donc se poursuivre. Il semblerait, par contre, que la perte économique peut aller jusqu'à 4%.

*M. Echaubard* : le CNPN n'a pas reçu de demande de dérogation à ce sujet ni de dossier de suivi de mortalité.

*S. Roué* : actuellement les inspecteurs des installations classées qui visitent les parcs éoliens sollicitent les protocoles de suivi et demandent où en sont les suivis des chauves-souris.

*HP Roche* : les développeurs n'attendent pas le protocole national pour faire les suivis. D'autres systèmes de réduction peuvent exister tels que les effarouchements, étudiés en Tchéquie. Les tests doivent se poursuivre.

### **Action 9 : Prendre en compte la conservation des chauves souris dans la gestion forestière**

#### *Discussion*

*L. Tillon* : plus de 2 marteloscopes ont été créés. Grâce au second PNA et à la fiche nationale, le nombre d'actions conduites en forêt dans les régions s'est envolé. Un bilan pourra être fait fin 2013. En termes de financement, l'ONF touche une somme insuffisante pour le PNA, qui permet de financer seulement 2 des 50 actions menées par l'ONF. Une part importante de l'autofinancement de l'ONF est payée grâce à la coupe de bois.

Concernant le séminaire technique réclamé par le réseau, le manque actuel de moyens financiers ne permet pas de l'organiser.

*M. Laporte* : le volet formation des formateurs a été fortement développé en forêt privée. Le thème chauves-souris est intégré dans les réunions de gestion forestière/biodiversité en insistant sur les arbres à micro-habitats, les lisières... Des demandes pour l'installation de marteloscopes devraient voir le jour. Un séminaire technique pourrait être intéressant.

*L. Tillon* : les marteloscopes ne sont pas spécifiques aux chauves-souris qui sont intégrées dans l'exercice de martelage.

*O. Mastain* : à sa question sur le ratio de formation entre forêt privée et publique, il est indiqué qu'il est difficile à quantifier mais qu'un rapport de 50/50 semble plausible. Par ailleurs, le PNA a facilité le rapprochement entre forêt privée et publique.

### **Action 10 : Fournir des éléments de méthode pour intégrer les zones importantes pour les chiroptères dans les inventaires du patrimoine naturel**

*J. Marmet* propose que le MNHN puisse collaborer à cette action.

*S. Roué* : en 2011, la réforme des APPB était en projet, des questions ont été remontées. Aucune suite n'a été donnée. Lucile Rambaud serait chargée de ce dossier au MEDDE.

### **Action 11 : Élaborer un cahier des charges des habitats de chasse**

*J. Marmet* indique que le lien doit être fait avec les actions 13 et 19.

**Action 12 : Collecter les informations sur les substances chimiques autorisées à la vente et leurs effets sur les chiroptères**

Aucune remarque n'est formulée.

**Action 13 : Élaborer et valider des protocoles nationaux de prospection et de suivi des populations de chiroptères**

R. Pavisse indique que la disponibilité des experts est faible.

**Action 14 : Réaliser le suivi des espèces de chauves souris**

Cette action est en lien avec l'action 15.

**Action 15 : Développer une base de données nationale**

R. Pavisse précise que les systèmes sont très hétérogènes dans les régions et ne sont pas forcément compatibles entre elles. Il s'agit donc de créer un outil accessible à tous par le biais des experts régionaux au travers d'extractions par mailles de 10x10, une consultation en ligne et un suivi. Un opérateur technique a été contacté. La mise en place sera précédée d'une phase de test et, dans un objectif d'interopérabilité, ce travail sera conduit avec les régions. L'échéance est prévue pour la fin de l'année 2013. Un rapprochement avec le SINP doit se faire.

**Action 16 : Organiser la gestion des opérations et des données concernant le marquage et la collecte de matériel biologique à usage scientifique**

J. Marmet : le marquage est actuellement réalisé par très peu de chiroptérologues. Quant aux prélèvements biologiques, ils dépendent d'une nouvelle directive relative au bien-être animal, avec la mise en place d'un comité d'éthique. Les listes de procédures sont attendues.

**Action 17 : Améliorer l'harmonisation de l'effort de prospection au niveau géographique**

C. Dodelin indique une bonne collaboration entre les spéléologues et les chiroptérologues pour conduire cette action d'amélioration des prospections.

**Action 18 : Organiser un système centralisé de ressources bibliographiques et techniques se greffant sur une base de données préexistante**

Le Muséum de Bourges attend les références de l'ensemble des documents publiés en joignant, pour ceux qui ne sont pas confidentiels, une copie du document en version papier et en version informatique, cette dernière étant accompagnée d'une autorisation du droit de diffusion.

**Action 19 : Établir un système de formation nationale pour le suivi et l'étude des chiroptères en particulier pour la procédure de délivrance des autorisations de capture**

*Discussion*

JF Julien : ce système n'a d'intérêt que s'il est pérenne. Quels seront les crédits du MEDDE pour assurer cette pérennisation car il y a des actions du plan qui lancent une dynamique et d'autres qui nécessitent un soutien durable ?

R. Pavisse : les actions lancées n'ont d'intérêt que si elles se poursuivent après le plan.

*G. Tardivo* : concernant le régime dérogatoire, pourquoi ne pas avoir une autorisation nationale et non départementale avec une demande coordonnée au niveau régional, les dérogations individuelles n'étant accordées que si le coordinateur régional émet un avis favorable?

#### **Action 20 : Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves souris**

##### *Discussion*

*R. Pavisse* indique que le site internet de la SFPEM est en refonte ; une page recensera les contacts SOS en régions.

Dans cette action, la partie cohabitation et la partie soins feront l'objet de deux traitements différents.

*S Roué* pense, que pour cette action, on est en porte-à-faux par rapport à la protection des espèces et habitats lors de l'intervention car souvent, au départ, les acteurs sont appelés pour enlever les chauves-souris.

*JF Julien* : le risque est toujours que les particuliers se débrouillent par eux-mêmes.

La SFPEM travaille sur le développement d'une action en direction des vétérinaires et des Centres de soins.

#### **Action 21 : Poursuivre l'épidémiologie de la rage chez les Chiroptères**

##### *Discussion*

*M. Laporte* : Les médias mettent actuellement les chauves-souris sur la sellette (Dubai, Guyane)...par des communications déviantes. Le PNA peut-il rétablir la vérité par une fiche synthétique objective ? Une corédaction avec la SFPEM peut être réfléchie.

*F. Moutou* précise toutefois deux sources de difficulté pour la rédaction de ce type de fiche : le retard par rapport aux publications et des médias qui s'emparent plutôt d'articles sensationnels.

#### **Action 22 : Valider la fiche de procédure permettant une rapide collecte de données en cas de forte mortalité de populations de chiroptères**

La forte mortalité a été redéfinie par le groupe de travail par mortalité anormale, jugée anormale à dire d'expert.

Actuellement, les chiroptérologues contactent Audrey qui relaye à l'ONCFS qui contacte les LVDA afin de développer les réseaux au fur et à mesure et faire le lien entre acteurs de terrain et LVDA.

Les outils sont déjà à disposition. La phase d'animation est à organiser.

##### *Discussion*

Pour 2012, 4 retours principaux ont été enregistrés se heurtant à un problème de masse critique d'organes à analyser. Ces expériences ont permis une mise en relation des chiroptérologues et des LVDA.

#### **Action 23 : Réaliser des actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve souris**

La mise à jour du site permettra d'inscrire les animations en ligne.

#### **Action 24 : Former des professionnels de terrain et développer des partenariats**

##### *Discussion*

*C. Dodelin* : Les exemples positifs qui rallient naturalistes et spéléologues se multiplient : formations organisées dans les départements et partenariats régionaux en cours d'élaboration. Il reste toujours le volet relatif à la fermeture des sites par grille qui est difficile à expliquer mais si les spéléologues sont associés dès le départ, la démarche aboutit.

### **Action 25 : Mettre à disposition des fiches de synthèse pour chaque espèce**

L'INPN a un objectif d'actualisation des fiches.

### **Action 26 : accompagner les relais d'informations**

200 refuges chiroptères sont actuellement créés.

## **COMMUNICATION**

Aucune remarque n'est formulée.

### **III / Perspectives 2014 et à venir**

**Le Bilan 2012** n'a pas pu être relu par l'ensemble des membres du COPIL. Il est adressé à nouveau après cette réunion et les remarques sont attendues pour le 5 juin.

#### **Discussion sur les perspectives pour l'année 2014 :**

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a envoyé au MEDDE, en février 2013, un argumentaire en faveur de la poursuite du PNA, disponible sur demande.

Il apparaît que la fin de l'année 2013 risque d'être trop juste pour achever l'essentiel des actions prévues au PNA. Il est proposé qu'elles puissent l'être durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014. Seront, également, à rédiger le bilan 2013 et le bilan technique des 5 années du second PNA. Il est également proposé que l'ensemble des actions dont le résultat aura pour effet de structurer les interventions en faveur des chiroptères dans les années à venir fasse l'objet de fiches rassemblées dans un guide technique. L'évaluation du plan pourra être conduite sur ces bases, éventuellement de manière succincte sur certaines actions et dans l'objectif de dégager les axes intéressants pour l'avenir. Une réunion du COPIL sera à organiser, début 2014, pour discuter des actions actuelles à poursuivre et des nouvelles actions à conduire.

#### **2015 et au-delà ?**

L'intérêt d'une poursuite des actions par un troisième PNA apparaît car les équipes régionales ont besoin d'être confortées. La question de l'agence de la biodiversité est soulevée, quelle sera l'interaction avec les PNA ?

#### *Discussion*

*O. Mastain* note l'esprit collaboratif et la qualité du travail qui ont animé ce COPIL. La question d'infuser les dynamiques régionales à partir de la dynamique nationale est très importante car elle est la source de la vitalité d'un réseau. Les PNA constituent un outil qui fonctionne bien mais qui doit évoluer à l'avenir sur la base du séminaire de Bordeaux et de la mission d'évaluation des PNA. Une stratégie à long terme des PNA est à définir, certaines mutualisations étant indispensables. En région, cela passe par une hiérarchisation des enjeux ; toutefois, les dynamiques locales sont essentielles. Une première réunion est prévue au mois de juin avec des experts des différents groupes de vertébrés et quelques chargés de mission PNA des DREAL.

Concernant les chiroptères, il faut réfléchir collectivement, dès maintenant, au sein d'un groupe de travail sur les actions à développer pour l'avenir. Certains suivis resteront nécessaires. La cohérence avec les autres politiques publiques doit être accentuée. Le Ministère de la Défense a fortement collaboré au PNA mais des efforts sont à faire auprès du Ministère de la Culture.

*M. Echaubard* : certains PNA ont été arrêtés pour diverses raisons ; il reste beaucoup à faire sur les chauves-souris et l'intérêt d'un 3<sup>ème</sup> plan apparait.

*S. Aulagnier* : la SFPEM soutient la poursuite du PNA. Par ailleurs, un PNA sur chauves-souris des départements d'outremer serait à créer, avec des actions spécifiques à l'outre mer. La connaissance a été acquise et des actions doivent être entreprises. Il y a lieu de considérer qu'il s'agirait de deux plans différents car les habitats et les relations entre habitats et espèces diffèrent. Si le MEDDE souhaite examiner ce projet, un courrier rédigé par la SFPEM peut être envoyé.

*S Roué* : les chiroptères apportent beaucoup de transversalité en allant de la forêt aux mines, des routes aux bâtiments, des énergies renouvelables aux relations sociales, tout en abordant différents types de politiques : Natura 2000, TVB, SCAP, ZNIEFF... Ce plan a permis de faire avancer beaucoup de choses où une politique seule n'aurait pas suffi.

*JF Julien* : les relations avec les bureaux d'étude doivent être améliorées par la suite, en raison du développement des études d'impact. Une fédération des bureaux d'étude serait en projet pouvant aider à identifier un seul interlocuteur qui pourrait les représenter.

Un sujet « études d'impact » serait à développer dans un 3<sup>e</sup> PNA et à mutualiser entre les différents PNA. Par ailleurs, le système des dérogations à la protection des espèces a permis une amélioration constante et conséquente des études d'impacts depuis 2007.

*L Tillon* : Le sujet des études d'impact est à introduire dans un nouveau PNA.

*G. Tardivo* : les PNA sont à hiérarchiser pour mettre en œuvre ceux se révélant prioritaires. La dynamique régionale Chauves-souris est fortement présente si bien que le plan régional serait à poursuivre.

*M Carteron* : la région PACA est novatrice et exemplaire car elle a constamment des projets ambitieux à proposer. Une organisation au sein des grandes régions sur des problématiques communes semblerait intéressante pour donner davantage d'impulsion financière au futur plan.

Une question est posée au sujet du Plan d'action porté par la Commission européenne mentionné par Michel Perret. Les rares informations font part d'une cohérence avec l'accord Eurobats qui semble pertinente. Le bureau d'études Ecosphère a été contacté.